

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS  
ENTRE LES AUTOCHTONES  
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU  
88 RUE ALLARD,  
VAL-D'OR (QUÉBEC)

LE 21 SEPTEMBRE 2017

VOLUME 18

Gabrielle Boyer, s.o.  
Ann Montpetit, s.o.b.

Sténographes officiels

**STENOEXPRESS**

201 ch. de l'Horizon,  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R1

**COMPARUTIONS :**

**POUR LA COMMISSION :**

**Me EDITH-FARAH ELASSAL**

**INTERVENANTS :**

**Me ÉRIC LÉPINE** pour  
Association des Femmes autochtones du  
Québec

**Me MARIE-PAULE BOUCHER** pour le  
Procureur général du Québec

**TABLE DES MATIÈRES**

Liste des pièces cotées .....	4
Liste des engagements .....	6
Préliminaires .....	7
Présentation de Marjolaine Sioui.....	9, 12, 81
Présentation de Richard Gray .....	11, 40
Questions de Me Lépine .....	65
Production de documents .....	74

-----

## LISTE DES PIÈCES COTÉES

P-061	Document de réflexion : Les Premières Nations et leurs relations avec le réseau québécois et ses services publics .....74
P-062	Une gouvernance repensée et favorable à l'autodétermination. Juillet 2015 .....74
P-063	Projet de gouvernance en santé et en services sociaux des Premières Nations au Québec, 2015 ..74
P-064	Mémoire : Racisme et discrimination envers les Premières Nations - Portrait sommaire et recommandations. Décembre 2013 .....75
P-065	Mémoire : Ressources d'hébergement et de soins de longue durée, 2014 .....75
P-066	Portrait régional aux besoins spéciaux des 0-6 ans. Septembre 2008 .....75
P-067	Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations rapport sommaire. Janvier 2015 . .....75
P-068	Développement d'un modèle d'organisation des services en santé mentale chez les communautés. 2011 .....76
P-069	Analyse des trajectoires des jeunes des Premières Nations assujettis à la LPJ. 2016 .....76
P-070	Guide pour les communautés qui souhaitent conclure une entente en vertu de 37.5 de la LPJ. 2016 .....76
P-071	Rapport de recherche sur l'itinérance. 2016 ....76

**LISTE DES PIÈCES COTÉES (SUITE)**

P-072	Initiative en prévention du suicide chez les Premières Nations du Québec. Analyse des décès par suicide (2000-2011). 2013 .....77
P-073	Portrait de la situation : le point de vue des acteurs terrain : Initiative en prévention du suicide chez les Premières Nations du Québec ...77
P-074	Recommandations et éléments de réflexion dans le cadre de l'élaboration de Plan d'action gouvernemental en matière de développement social du Québec. Janvier 2017 .....77
P-075	Rapport régional : Processus de mobilisation sur les services à l'enfance et à la famille. Juin 2017 .....77

-----

**LISTE DES ENGAGEMENTS**

E-01	Rapport régional : Processus de mobilisation sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. À venir au 30 septembre 2017 .....	78
E-02	Rapport Charlebois .....	79
E-03	Gouvernance, partenariat McGill .....	80

-----

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2 **LA GREFFIÈRE :**

3 La Commission d'enquête sur les relations  
4 entre les Autochtones et certains services publics  
5 du Québec, présidée par l'Honorable Jacques Viens,  
6 est maintenant ouverte. Veuillez vous asseoir.

7 **L'HONORABLE JUGE JACQUES VIENS (LE COMMISSAIRE) :**

8 Alors, bonjour. Bienvenue aux audiences de la  
9 Commission cet après-midi. Madame la Greffière,  
10 peut-être pourriez-vous demander aux procureurs de  
11 s'identifier?

12 **LA GREFFIÈRE :**

13 Je demanderais aux procureurs de s'identifier,  
14 ainsi que les organismes qu'ils représentent, pour  
15 les fins d'enregistrement.

16 **M<sup>e</sup> EDITH-FARAH ELASSAL :**

17 Oui, bonjour. Bonjour à tous, Edith-Farah  
18 Elassal pour la Commission.

19 **M<sup>e</sup> ÉRIC LÉPINE :**

20 Éric Lépine pour Femmes autochtones du Québec,  
21 bonjour.

22 **M<sup>e</sup> MARIE-PAULE BOUCHER :**

23 Bonjour, Maître Marie-Paule Boucher pour le  
24 procureur général.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1           Alors bonjour à vous, bienvenue. Alors, je  
2           comprends, Maître Elassal, que vous allez nous  
3           tracer le programme de l'après-midi?

4   **M<sup>e</sup> EDITH-FARAH ELASSAL :**

5           Oui, tout à fait. Nous recevons deux (2)  
6           représentants de la Commission... de la Commission  
7           de la santé et des services sociaux des Premières  
8           Nations du Québec et du Labrador. Ce seront nos  
9           témoins cet après-midi qui nous feront une  
10          présentation. Donc je vous présente Marjolaine  
11          Sioui, qui est la directrice générale de  
12          l'organisation, et également Richard Gray - which  
13          is the Social Services manager of the organisation.  
14          So, welcome.

15          Je demanderais peut-être à la greffière  
16          d'assermenter les témoins...

17   **LA GREFFIÈRE :**

18          Parfait.

19   **M<sup>e</sup> EDITH-FARAH ELASSAL :**

20          ... avant qu'on commence.

21   -----

22

23

24

25



1 Mme Marjolaine Sioui  
2 Directrice générale, Commission de la santé et des  
3 services sociaux des Premières Nations du Québec et du  
4 Labrador (CSSSPNQL)  
5 Assermentée

6  
7 -----  
8 M. Richard Gray  
9 Gestionnaire des services sociaux, Commission de la  
10 santé et des services sociaux des Premières Nations du  
11 Québec et du Labrador (CSSSPNQL)  
12 Assermenté  
13 -----

14 **LE COMMISSAIRE :**

15       Alors, Madame Sioui, bienvenue. Mister Gray,  
16       you're welcome.

17 **M<sup>e</sup> EDITH-FARAH ELASSAL :**

18       Peut-être, juste avant le début de la présentation,  
19       j'inviterais les deux (2) témoins à se présenter, à  
20       présenter leur parcours qui les ont menés à la tête  
21       de leur organisation, puis par la suite, je  
22       comprends que vous avez des réflexions à partager  
23       avec nous. Nous avons un document de réflexion que  
24       nous pourrions utiliser au cours de votre  
25       témoignage. Donc, je vous laisse la parole.

1 **M<sup>me</sup> MARJOLAINE SIOUI :**  
2 (Salutations en langue autochtone). Mon nom est  
3 Marjolaine Sioui. Donc, merci beaucoup de nous  
4 recevoir aujourd'hui. Je travaille à la Commission  
5 de santé des... santé et services sociaux des  
6 Premières Nations du Québec-Labrador depuis déjà  
7 vingt (20) ans. Ce qui m'a mené comme parcours,  
8 bon, j'ai commencé à étudier plus au niveau de  
9 l'éducation, au niveau de la petite enfance. Par  
10 la suite, j'ai travaillé pour diverses  
11 organisations aux Premières Nations, un peu au  
12 gouvernement, pendant une période de temps au  
13 gouvernement fédéral. Venant aussi d'une famille  
14 d'entrepreneurs, j'ai pris aussi d'autres  
15 formations au niveau de... des médecines  
16 alternatives. Donc j'ai eu toujours, quand même,  
17 avec une grand-mère aussi qui était sage-femme, un  
18 goût de pouvoir donner aussi, redonner à la  
19 communauté, de pouvoir aussi travailler dans le  
20 domaine. Donc mon parcours à la Commission s'est  
21 fait graduellement. Donc j'ai cheminé au sein  
22 des... en travaillant aussi avec les communautés  
23 d'à travers toute la... tout le territoire au  
24 Québec. Donc, c'est quelque chose qui me tient à  
25 coeur, puis c'est ce qui m'a mené aujourd'hui à la

1 direction de la Commission.

2 **M. RICHARD GRAY :**

3 (Pronounced in Native language). I just said to  
4 you "Thank you for having me here in my language,  
5 and all my relations." I'm a Listuguj Mi'kmaq from  
6 the East Coast. There are three (3) Mi'kmaq  
7 communities in the Quebec region on the East Coast  
8 in the administrative region of Gaspé-Îles-de-la-  
9 Madeleine. So Listuguj is the community that  
10 boards New Brunswick as well.

11 In my community, I was the Director of Social  
12 Services from nineteen ninety-three (1993) to two  
13 thousand (2000). And in two thousand (2000), I was  
14 elected an official as a Band Councillor, where I  
15 became Chief Negotiator as well up until two  
16 thousand and four (2004). And in two thousand and  
17 five (2005), I had an opportunity to work in  
18 Wendake, Quebec, as the Social Services manager for  
19 our organization, The First Nations of Quebec and  
20 Labrador Health and Social Services Commission. So  
21 I have experience in protection services, that I  
22 bring with me from Listigush as an... as a  
23 community that had a delegated agreement with  
24 Centre Jeunesse. And in my experiences now with  
25 the Commission as well, working and supporting

1 First Nations communities and helping them in their  
2 Social Services programming, and also working with  
3 our partners, the federal and provincial  
4 governments, as well as communities and First  
5 Nations organizations. So...

6 **M<sup>e</sup> EDITH-FARAH ELASSAL :**

7 Thank you. Merci beaucoup. Alors je vous laisse  
8 la parole pour votre présentation.

9 **M<sup>me</sup> MARJOLAINE SIOUI :**

10 Donc je vais débiter. On vous a passé aussi un  
11 document qui met en lumière un peu de ce qu'on va  
12 vous entretenir aujourd'hui. Je ne lirai pas  
13 complètement, je vais plutôt soulever certains  
14 points de notre document.

15 Donc, tout d'abord, la présentation de notre  
16 organisation. On est un organisme qui travaille  
17 bien sûr en santé et service sociaux, mais c'est  
18 beaucoup plus large. C'est aussi tout ce qui  
19 comporte aussi au niveau de la petite enfance, au  
20 niveau du développement social, au niveau de la  
21 recherche, et au niveau aussi de la technologie.  
22 Donc, à l'intérieur de ça, on a plusieurs domaines  
23 qu'on touche et près d'une équipe de  
24 quatre-vingt-quatre (84) personnes qui est au  
25 service, au soutien des communautés au niveau du

1 Québec. Peut-être mentionner aussi que notre  
2 organisme a été créé en mille neuf cent  
3 quatre-vingt-quatorze (1994) par les chefs de  
4 l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du  
5 Labrador. C'est toute une gouvernance qui  
6 soutient, justement, les communautés. Donc on a  
7 aussi d'autres organisations similaires à la nôtre  
8 qui travaillent au niveau de l'éducation avec le  
9 Conseil en Éducation des Premières Nations : la  
10 Commission de développement des ressources humaines  
11 des Premières Nations Québec-Labrador; nous avons  
12 aussi l'Institut de développement durable du  
13 Québec-Labrador; nous avons aussi la Commission de  
14 développement économique du... des Premières  
15 Nations du Québec et du Labrador. Donc les  
16 commissions et organismes régionaux sont appelés à  
17 travailler, à se concerter ensemble dans des  
18 dossiers communs qui les touchent, mais aussi en  
19 soutien au chef de l'APNQL en même temps de faire  
20 le pont et la liaison avec les communautés et  
21 organismes des Premières Nations au Québec.

22 Ce qui nous a amenés à la demande de l'APNQL,  
23 étant donné le champ d'intervention dans lequel on  
24 chemine, et bien, il paraissait important qu'on  
25 puisse au moins venir vous témoigner de certaines

1 choses. On n'a pas la prétention aujourd'hui  
2 d'arriver avec des nouveautés, mais plutôt de venir  
3 réitérer certains messages qui ont besoin d'être  
4 renforcés, mais aussi peut-être vous donner  
5 quelques exemples que... pour lesquels, si vous  
6 avez des questions, on pourra répondre.

7 Donc, avec la commission présentement qui se  
8 vit ici, c'est qu'on a aussi différents autres  
9 témoignages qui avaient été faits dans le contexte  
10 d'autres, soit commissions, ou soit commissions  
11 parlementaires. Donc, on a suivi de près aussi  
12 tout le travail qui s'est fait avec l'observatrice  
13 civile indépendante, qui elle-même a déclaré dans  
14 son rapport que les événements qui se sont passés  
15 ici, à Val-d'Or, mettaient aussi en plan toutes les  
16 questions, les pratiques discriminatoires, mais il  
17 y a aussi plus particulièrement celles d'un racisme  
18 systémique qui se vit au niveau de plusieurs  
19 domaines.

20 Donc, on a aussi... Ce que ça nous a amené  
21 aussi à revoir, c'est... ce sont toutes les  
22 recommandations qui avaient été aussi soumises dans  
23 le cadre de la Commission royale des peuples  
24 autochtones en mille neuf cent quatre-vingt-seize  
25 (1996) et qui, lorsqu'on fait un peu un retour sur

1 tout ce qui avait été fait à ce moment-là en mille  
2 neuf cent quatre-vingt-seize (1996), c'est qu'on  
3 voit qu'il y a peu de recommandations qui ont été  
4 quand même mises sur pied depuis ce temps-là. Donc  
5 on a un peu revécu ce type de recommandations quand  
6 on est arrivés avec la Commission de vérité et  
7 réconciliation de deux mille douze (2012) et où  
8 est-ce qu'on réitérait encore de par le rapport,  
9 justement, de la Commission royale, les nombreuses  
10 facettes de la discrimination systémique à laquelle  
11 les Premières Nations sont confrontées dans leurs  
12 relations avec les institutions publiques du Québec  
13 et ailleurs au Canada. Et ça, ça fait depuis des  
14 décennies.

15 Au niveau du contexte historique, on peut dire  
16 que le racisme et la discrimination envers les  
17 Peuples autochtones, bien, on peut tirer des  
18 fondements à partir... et bien sûr, de l'histoire  
19 coloniale du Canada. Lorsqu'on prend en exemple la  
20 Loi sur les Indiens, et bien, on a quand même  
21 beaucoup de communautés, beaucoup de Premières  
22 Nations à travers le pays qui ont fait des avancées  
23 au niveau de leur propre gouvernance, au niveau de  
24 leur mise en oeuvre de plusieurs mesures, de  
25 plusieurs autonomies, aussi, gouvernementales qui

1 se sont faits bien connaître au fil des années et  
2 on voit encore beaucoup de développement, beaucoup  
3 d'affirmations. Par contre, la Loi sur les Indiens  
4 demeure et aussi, ce que ça amène, c'est qu'on a  
5 gardé encore la même dynamique à travers la Loi,  
6 même si tout le monde a continué d'évoluer autour.  
7 Donc on se retrouve avec une loi qui a changé très  
8 peu, mais qui avait pour, justement, au niveau de  
9 son but ultime, de priver des centaines de pupilles  
10 de l'État – parce qu'on est des pupilles de l'État  
11 au sens de la loi, au niveau des droits civiques et  
12 des droits personnels de base.

13 Donc, avec l'application de la Loi, avec la  
14 responsabilité que les gouvernements... que le  
15 gouvernement fédéral avait, c'est qu'on s'en  
16 tenait, puis on le voit aujourd'hui par des  
17 sous-financements dans plusieurs domaines dont  
18 l'éducation et la santé, au niveau d'une stratégie  
19 qui consistait à offrir le strict minimum des  
20 services sur communauté. On visait bien sûr  
21 l'assimilation des Peuples des Premières Nations  
22 inuites. Donc, à travers tout ça, on a continué  
23 quand même d'avancer, on... les communautés ont eu  
24 des occasions de prendre en charge plusieurs de  
25 leurs services, notamment au niveau fédéral de la



1 santé. On ne connaît pas tout à fait bien... Des  
2 fois, les gens sont un petit peu moins connaissants  
3 au niveau des systèmes de comment ça se donne au  
4 niveau des services au sein des communautés. Mais,  
5 toutefois, tous les torts qui ont été causés au  
6 niveau des politiques gouvernementales, au niveau  
7 de la Loi qui existe toujours telle qu'elle est, et  
8 bien ça se reflète aujourd'hui dans les services  
9 qu'on retrouve et qui sont offerts au niveau des  
10 communautés.

11 Tout à l'heure, je parlais des  
12 sous-financements au niveau de plusieurs des  
13 programmes qui sont destinés aux communautés.  
14 Donc, on peut regarder juste au niveau des rapports  
15 qui ont été soumis par la vérificatrice générale du  
16 Canada qui, au cours des quinze (15) années a  
17 toujours, justement, venue... elle est venue  
18 soulever, justement, et mettre en évidence cette  
19 réalité. Quand on regarde aussi les faits relatés  
20 dans les rapports de la vérificatrice générale du  
21 Canada, et bien plusieurs mentions sont faites au  
22 niveau du sous-financement chronique au niveau de  
23 certains programmes. Entre autres, on a eu un  
24 exemple, dans les dernières années, avec le  
25 sous-financement au niveau des services de soutien

1 à l'enfance et aux familles, aussi au niveau de  
2 l'aide au logement, au niveau des programmes  
3 d'éducation. Et tout ça, ça se traduit par une  
4 piètre qualité des services au niveau des Premières  
5 Nations.

6 Une approche qui est beaucoup basée aussi sur  
7 les déterminants sociaux de la santé. Si on veut  
8 effectuer des changements qui vont durer et des  
9 changements systémiques, on doit justement le  
10 prendre sur tous ses angles. On doit regarder aussi  
11 au niveau des conditions sociales, au niveau des  
12 conditions économiques. Donc, au niveau du Québec,  
13 si on regarde le Québec, le Canada, on affiche  
14 quand même des très bonnes conditions de vie  
15 comparativement à plusieurs pays industrialisés.  
16 Au niveau, par contre, des Premières Nations, on  
17 peut voir aussi que c'est une autre réalité.  
18 Encore beaucoup de pauvreté qui persiste dans les  
19 communautés à travers le pays, mais aussi au  
20 Québec. Ce qu'on peut voir aussi, c'est des  
21 Premières Nations qui vivent des conditions de vie  
22 qui s'apparentent à celles des pays du tiers monde.  
23 On a des exemples près de chez nous aussi. Donc  
24 ça, ça se traduit par des logements insalubres, des  
25 logements surpeuplés, des problèmes d'accès à de

1 l'eau potable, des écoles désuètes, du sous-emploi,  
2 des limites d'accès à des soins et des services de  
3 santé de qualité et souvent qui sont ressentis par  
4 les gens comme un système de santé à deux (2)  
5 mesures.

6 Au niveau du Québec, les Premières Nations  
7 aussi sont plus à risque de vivre une situation de  
8 pauvreté. Quand on regarde la proportion des  
9 ménages – et on a mis quelques tableaux à la fin du  
10 document que vous pourrez regarder – la proportion  
11 des ménages vivants dans une communauté des  
12 Premières Nations et ayant un revenu inférieur à  
13 vingt mille dollars (20 000 \$), et bien c'est passé  
14 de vingt-quatre pour cent (24 %) à quarante-quatre  
15 pour cent (44 %) entre deux mille deux (2002) et  
16 deux mille quatorze (2014). Donc, on continue de  
17 s'appauvrir, l'écart continue de devenir plus  
18 grand. On a aussi, au niveau de la dépendance à  
19 l'aide sociale, un taux de chômage et aussi le  
20 revenu moyen qui démontrent des conditions sociales  
21 et économiques qui sont bien inférieures au reste  
22 de la population québécoise. Présentement, bien  
23 c'est plus de vingt-cinq pour cent (25 %) des  
24 adultes qui ont bénéficié des prestations d'aide  
25 sociale en deux mille treize (2013). On sait aussi

1 que, pour les revenus tirés de l'aide sociale, et  
2 bien, présentement, ça ne répond pas non plus pour  
3 vivre au-dessus du seuil de pauvreté. Donc c'est  
4 une situation quand même critique.

5 Au niveau de ce phénomène-là, de la pauvreté,  
6 bien, à l'instar des communautés allochtones, on  
7 touche plus particulièrement les femmes. Quand on  
8 regarde toute la donnée au niveau de la pauvreté,  
9 bien, les femmes sont plus touchées. On regarde  
10 une statistique de cinquante-trois pour cent (53 %)  
11 des femmes qui gagnaient de moins de vingt mille  
12 dollars (20 000 \$) en deux mille quatorze (2014).

13 Au niveau de la crise de logement chez les  
14 Premières Nations, quand on parle des déterminants  
15 sociaux de la santé, on ne peut parler de... ne pas  
16 parler du logement. Présentement, dans les  
17 dernières études qui ont été menées avec  
18 l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador,  
19 on estime à près de dix mille (10 000) unités de  
20 logement qui sont manquantes pour pouvoir,  
21 justement, seulement venir répondre à la... au  
22 besoin actuel dans les communautés. Donc, entre  
23 quatre-vingt-dix-neuf ('99) et deux mille onze  
24 (2011), la population des Premières Nations a connu  
25 une croissance annuelle de deux pour cent (2 %)

1           comparativement à zéro point neuf pour cent (0.9 %)  
2           de la population québécoise. Donc on a une  
3           population qui est très jeune aussi : près de la  
4           moitié de... soit quarante-cinq pour cent (45 %) de  
5           la population est âgée de moins de vingt-cinq (25)  
6           ans. Au cours des cinq (5) prochaines années,  
7           l'APNQL prévoit qu'il faudra construire près de dix  
8           mille (10 000) maisons ou unités de logement pour  
9           subvenir à ses besoins. Si le besoin des logements  
10          est criant dans les communautés, il l'est aussi à  
11          l'extérieur des communautés. On voit quand même un  
12          nombre important de personnes qui sont issues des  
13          Premières Nations qui doivent justement, soit pour  
14          le travail ou pour d'autres raisons, aller demeurer  
15          dans des centres urbains ou dans des villes.

16                 Il y a un grand phénomène de migration aussi  
17          chez les Premières Nations. Donc elles sont aussi  
18          confrontées à des conditions de vie difficiles,  
19          puis en plus de faire face à certaines difficultés  
20          au niveau de se relocaliser, elles doivent aussi  
21          faire face au racisme, à la discrimination et à  
22          l'intolérance de nombreux citoyens qui sont...  
23          demeurent dans ces villes-là. Quand on regarde  
24          aussi les autres problématiques qui sont  
25          rencontrées lorsqu'une personne doit quitter sa

1 communauté, on a beaucoup de gens qui doivent  
2 quitter leur communauté pour d'autres raisons,  
3 comme pour des raisons médicales. Elles doivent  
4 accéder à des soins spécialisés en se rendant  
5 justement dans des hôpitaux, dans des centres  
6 spécialisés, et pour se faire, bien, des fois,  
7 elles doivent quitter leur communauté. Si je  
8 prends le cas des dialysées, elles doivent souvent  
9 quitter leur communauté pour une période  
10 indéterminée et, des fois, c'est pour le restant de  
11 leur vie parce qu'elles doivent avoir des soins qui  
12 ne peuvent être fournis dans leur communauté ou  
13 près de leur communauté.

14 Au niveau des conséquences du surpeuplement,  
15 on sait que lorsqu'on regarde au niveau du  
16 surpeuplement des maisons et des logements dans les  
17 communautés, et bien ça a des conséquences aussi au  
18 niveau social et culturel. En deux mille quinze  
19 (2015), il y avait plus de dix pour cent (10 %) des  
20 maisons qui étaient surpeuplées. Vous avez aussi  
21 un tableau à ce niveau-là. Malheureusement, la  
22 proportion des familles qui vivent dans des  
23 conditions de surpeuplement stagne depuis deux  
24 mille deux (2002). On a peu de nouveaux logements  
25 qui ont été construits et les progrès,

1           présentement, malgré les investissements récents du  
2           gouvernement fédéral, tardent. C'est quand même  
3           minime comme amélioration.

4           C'est sûr que la promiscuité aussi qui est  
5           engendrée par le surpeuplement ça alimente et ça  
6           peut aussi conditionner des problèmes sociaux  
7           lorsqu'il y a des problèmes, là, qui sont plus  
8           présents au sein de certaines familles ou  
9           communautés. Donc c'est tout le développement  
10          social aussi des individus qui est touché. On  
11          regarde aussi ce que ça peut avoir comme effet sur  
12          l'éclosion de la violence, au niveau aussi des  
13          autres problèmes sociaux, de la dépendance et aussi  
14          de la dépendance aux drogues et à l'alcool. C'est  
15          aussi difficile pour les... les enfants qui sont à  
16          l'école ou aux études et qui essaient, dans un  
17          milieu surpeuplé, de pouvoir réussir aussi au  
18          niveau de leurs études. Par exemple, lorsque les  
19          enfants doivent être placés aussi. Parce que  
20          souvent, on a des cas, justement on en parlait ce  
21          matin, il peut se passer que, bon, il n'y a pas des  
22          écoles nécessairement dans toutes les communautés,  
23          au niveau de secondaire, au niveau primaire. Donc  
24          les enfants, souvent, par obligation pour pouvoir  
25          aller aux études, vont devoir se déplacer des fois

1 que c'est à un endroit quand même assez éloigné de  
2 la communauté. Donc, les enfants vont se retrouver  
3 en famille d'accueil pour pouvoir justement aller à  
4 l'école.

5 Au niveau de... certains qui doivent quitter  
6 la communauté pour se rendre dans une autre  
7 communauté, ou dans une ville, ou ailleurs, et bien  
8 on a quand même une population. Lorsqu'on parle de  
9 migration, il y a certaines personnes qui vont se  
10 rendre en ville, justement, pour des questions que  
11 ce soit des études; pour la maladie; pour,  
12 justement, travailler. Il y en a d'autres qui vont  
13 préférer aller à l'extérieur de leur communauté,  
14 mais vont essayer de travailler dans une autre  
15 communauté. Selon l'étude qu'on vient de mener, la  
16 préférence était, avant d'aller dans une grande  
17 ville s'installer, on préférait essayer, peut-être,  
18 d'aller dans une communauté soit de notre même  
19 nation ou dans d'autres communautés où le travail  
20 était... où il y a des opportunités d'emploi  
21 peut-être plus grandes que dans notre propre  
22 communauté. Il y a aussi, au niveau du phénomène  
23 de la migration, si on a quelques statistiques :  
24 en deux mille huit (2008), quarante-cinq pour cent  
25 point cinq (45,5 %) de la population des Premières



1 Nations ont affirmé avoir demeurés à l'extérieur de  
2 leur communauté. Et par ordre de priorité, c'est  
3 vraiment pour l'emploi, les études, parce qu'on a  
4 rencontré un conjoint, le logement, l'emploi et  
5 souvent, aussi, on peut vouloir sortir de certaines  
6 problématiques telles les problèmes conjugaux ou  
7 familiaux, ou les problèmes de santé.

8 En termes de langue et d'éducation, bien, si  
9 on regarde, il y a plusieurs services publics qui  
10 sont offerts, mais qui ne sont pas... qui sont  
11 disponibles seulement en français. Donc lorsqu'on  
12 a à aller chercher des services au niveau des... à  
13 l'extérieur de la communauté, il est difficile  
14 souvent de fonctionner et d'avoir une personne  
15 parce que, souvent, le français ou l'anglais ne  
16 sont pas nécessairement la première langue des  
17 personnes des communautés, mais souvent leur  
18 deuxième langue des gens. Donc si on essaie  
19 d'avoir accès à des services pour certaines  
20 personnes, surtout pour nos aînés qui parlent  
21 souvent la langue maternelle des Premières Nations,  
22 de leur nation, donc ça devient beaucoup plus  
23 difficile. On a besoin d'avoir des services  
24 d'accompagnement qui ne sont souvent pas  
25 nécessairement défrayés. Donc ça devient difficile

1 des fois pour avoir un accompagnement adéquat.  
2 C'est aussi insécurisant pour les personnes d'un  
3 certain âge d'aller à l'extérieur, mais aussi pour  
4 des personnes de tout âge lorsqu'on n'est pas  
5 familial avec un milieu qui est hors de notre  
6 communauté. Donc tout ça ajoute à avoir un accès,  
7 peut-être, un peu plus difficile à certains  
8 services. Souvent, aussi, les gens sortent de leur  
9 communauté, ils ont déjà fait face des fois,  
10 parfois, à de la discrimination ou à du racisme,  
11 donc ont connu une mauvaise expérience. Donc quand  
12 ils sont appelés à pouvoir retourner ou à devoir  
13 retourner accéder à des services, ils vont  
14 prendre... ils n'iront pas nécessairement, ils vont  
15 attendre dans une situation où ils ont vraiment une  
16 obligation d'y aller et ils vont être hésitants  
17 parfois à accéder à certains services.

18 Il y a quand même, au niveau... lorsqu'on  
19 regarde au niveau de l'éducation, malheureusement,  
20 il y a encore un taux assez élevé de personnes qui  
21 ne terminent pas leur secondaire. Donc on a quand  
22 même cinquante et un pour cent (51 %) des personnes  
23 qui ne terminent pas ou qui n'ont pas de diplôme  
24 secondaire pour le moment. La bonne nouvelle,  
25 c'est qu'il y a quand même certaines réussites.

1 C'est que depuis plusieurs années, il y a des  
2 centres de formation qui sont... qui ont été créés  
3 dans différentes régions ou communautés, et ce  
4 qu'on voit, c'est une recrudescence au niveau des  
5 gens qui retournent aux études un peu plus tard  
6 pour terminer leur secondaire, pour aller aussi au  
7 niveau de métier, au niveau aussi, par la suite,  
8 lorsqu'ils ont obtenu leur diplôme secondaire vont  
9 retourner parfois au collégial ou aussi au niveau  
10 universitaire. On a aussi une belle réussite qui  
11 est le Collège Kiuna qui, justement, est un premier  
12 cégep Premières Nations qui est situé dans la  
13 communauté d'Odanak où est-ce qu'on a réussi à  
14 mettre en oeuvre, justement, des programmes avec  
15 une... qui sont culturellement adaptés. Où est-ce  
16 que les jeunes diplômés ont bénéficié aussi d'un  
17 encadrement culturel, donc ce qui favorise le taux  
18 de réussite comparativement à lorsqu'ils sont à  
19 l'école dans d'autres milieux.

20 Au niveau de l'organisation des services qu'on  
21 a dans les communautés, et bien il faut faire la  
22 distinction avec les services qu'on retrouve dans  
23 une communauté dite conventionnée et non  
24 conventionnée. Les communautés conventionnées  
25 telle la Nation Crie, Naskapi et Inuit sont partie

1           prenante avec les services qui sont offerts aussi  
2           similaires au niveau du Québec, donc de par les  
3           enveloppes budgétaires et les programmes existants.  
4           Bien sûr, ils vont adapter ces programmes-là pour  
5           que ce soit culturellement, là, au niveau de leur  
6           communauté, de leur nation. Par contre, au niveau  
7           des communautés non conventionnées, ça... la  
8           majorité des programmes qui sont offerts au sein  
9           des communautés, au niveau particulièrement des  
10          programmes communautaires ou programmes sociaux,  
11          programmes de santé, ce sont des programmes qui  
12          sont financés par le fédéral. Donc, les  
13          communautés en soi sont un mini gouvernement qui  
14          joue le rôle de pouvoir justement gérer leur  
15          propre... et embaucher leurs propres ressources en  
16          matière de santé, services sociaux, éducation,  
17          développement économique et tout, comme un  
18          gouvernement. Et, à travers ça, c'est que les  
19          communautés ont quand même, depuis la fin des  
20          années quatre-vingt ('80) au Québec, amorcées une  
21          gouvernance, dans le sens qu'ils ont pris en charge  
22          leurs services de santé, leurs services  
23          d'éducation, bien avant ça. Et aussi, certaines  
24          sont en marge au niveau des services sociaux  
25          d'aller plus loin. Donc, ça diverge d'une

1 communauté à l'autre. Et Richard pourra ajouter  
2 sur, peut-être, la façon qu'ils sont organisés en  
3 termes de services sociaux.

4 Donc tout ça fait en sorte que les communautés  
5 ont quand même développé cette gouvernance-là,  
6 cette offre de service qui est quand même très  
7 diversifiée d'une communauté à l'autre parce que,  
8 bien sûr, le nombre de populations qu'on dessert,  
9 le lieu où on est, l'accès au corridor de service  
10 fait en sorte que l'offre devient très diversifiée  
11 d'une place à l'autre.

12 Au niveau des communautés, on a aussi quand  
13 même des services qui sont similaires qu'on va...  
14 c'est seulement des programmes, là, qui vont  
15 changer, l'offre de service qui va changer aussi,  
16 mais on a quand même une majorité de communautés  
17 qui ont quand même développé des services tels  
18 avoir des garderies dans les communautés, on a  
19 aussi des programmes culturels, programmes d'aide  
20 préscolaire. Une grande majorité des communautés  
21 ont leurs écoles primaires, plusieurs ont des  
22 écoles secondaires. Donc il y a quand même une  
23 offre de service, là, qui a été quand même  
24 développée assez bien au cours des dernières  
25 années.

1           Ce que je pourrais ajouter aussi, c'est que  
2           pour obtenir... Une fois qu'on a nos services, les  
3           communautés aussi, les services qu'ils vont avoir  
4           en termes de santé sont souvent offerts que ce soit  
5           par des infirmières qui sont embauchées au niveau  
6           de la communauté. Donc on a beaucoup de programmes  
7           communautaires, services au niveau aussi infirmer,  
8           suivis prénataux, postnataux. Donc, ces  
9           services-là, les infirmières ont quand même une...  
10          beaucoup à faire dans une communauté, sont beaucoup  
11          sollicitées.

12          Il y a aussi tout ce qu'on fait au niveau des  
13          soins spécialisés, très peu de soins de ce type  
14          dans les communautés. Donc les gens ont à se  
15          déplacer vers les hôpitaux, vers les CLSC, pour  
16          obtenir des services de deuxième et de troisième  
17          ligne. Et parfois, bien, ça devient plus  
18          difficile, parce que les services spécialisés, même  
19          en régions éloignées, ne sont pas nécessairement  
20          existants. Ce qu'on essaie de faire présentement,  
21          c'est de tenter de développer davantage, tout ce  
22          qui a trait au niveau de la... des technologies  
23          pour avoir accès à des spécialistes, justement, à  
24          distance, donc tout ce qui est télémédecine. Il y  
25          a quand même une certaine réussite aussi et quand

1 on arrive dans le réseau, bien, les personnes des  
2 Premières Nations sont traitées au même niveau que  
3 pour l'ensemble des Québécois et ont accès au  
4 service de l'assurance maladie du Québec.

5 Une particularité aussi au niveau de la Loi  
6 constitutionnelle avec la Loi sur les Indiens,  
7 c'est que la loi prévoit aussi que les lois  
8 provinciales d'application générale vont  
9 s'appliquer aux communautés. Ce que ça amène, ça  
10 peut amener certaines difficultés dans le sens que,  
11 même si une loi va être adoptée par le Québec, va  
12 devoir s'appliquer parce qu'elle est d'application  
13 générale dans une communauté, c'est qu'on ne voit  
14 pas les financements qui vont venir pour,  
15 justement, supporter les communautés pour  
16 l'application de cette loi-là. Donc on l'a vu dans  
17 plusieurs contextes, présentement, bien sûr qu'on a  
18 la Loi de la santé publique qui vient d'appliquer  
19 en tant... au niveau des communautés. On a aussi  
20 la Loi sur la protection de la jeunesse qui  
21 s'applique en communauté. Toutefois, on peut  
22 donner un exemple, j'inviterais Richard à peut-être  
23 rajouter là-dessus, c'est qu'au niveau des services  
24 de premières lignes, services de prévention de  
25 première ligne, ça fait seulement depuis les

1           années... depuis deux mille dix (2010) que les  
2           communautés ont reçu un financement du gouvernement  
3           fédéral pour instaurer ce type de service-là au  
4           sein des communautés. Ce que ça a eu comme impact  
5           avant, lorsque la Loi de la protection de la  
6           jeunesse avait connu un changement, dans les années  
7           – je pense, c'est deux mille sept (2007) – elle  
8           s'appliquait de la même façon au niveau des  
9           communautés. On avait augmenté de voir, justement,  
10          pour des ratios étant donné que les enfants, les  
11          placements pouvaient être permanents, devenant  
12          permanents. Et à ce moment-là, c'est que les  
13          communautés étaient prises aux mêmes délais que  
14          l'ensemble du réseau québécois et ça a occasionné  
15          plusieurs préoccupations de la part des Premières  
16          Nations. (Inaudible).

17   **M. RICHARD GRAY :**

18           Tantôt.

19   **M<sup>me</sup> MARJOLAINE SIOUI :**

20           O.K. Good. Donc le résultat, bien, c'est que les  
21           communautés ne peuvent pas compter nécessairement  
22           sur un niveau de financement qui est adapté aux  
23           normes provinciales pour les services de premières  
24           lignes qu'ils offrent à leur population. Tout à  
25           l'heure, on pourra vous donner quelques exemples au



1           niveau des taux de placement qui est quand même  
2           assez élevé. C'est sûr que la raison principale  
3           qu'on retrouve, c'est la négligence. Et souvent,  
4           on ne dispose pas des ressources nécessaires pour  
5           pouvoir travailler, justement, en amont avec les  
6           familles et les communautés dans ce sens-là.

7           Au niveau des pistes de solution, on a  
8           entendu... on a quand même suivi les travaux de la  
9           Commission. On voit qu'il y a quand même plusieurs  
10          recommandations et solutions qui sont proposées,  
11          mais il nous apparaît important quand même  
12          d'insister sur certains éléments qu'on doit prendre  
13          en considération. Donc, quand on parle du fait  
14          qu'un dollar (1 \$) investi au niveau prévention va  
15          avoir un impact de sauver probablement dix dollars  
16          (10 \$) au niveau du curatif, au niveau de  
17          l'économie, bien ce qu'on préconise ici, c'est  
18          d'avoir une responsabilité qui est partagée.  
19          D'unir nos efforts, mais aussi d'avoir une approche  
20          renforcée sur les partenariats qui sont efficaces  
21          et durables.

22          Donc, quand on parle de partenariats, ce sont  
23          avec... que ce soit au niveau de joindre les  
24          efforts, au niveau du gouvernement fédéral et  
25          provincial avec les Premières Nations. Tout à

1 l'heure, quand on parlait des lois qui sont  
2 d'application provinciale au niveau des  
3 communautés, on se retrouve souvent dans des vides  
4 juridiques. Ce que ça amène? Ça amène aussi  
5 beaucoup de conflits de compétence qui existent et  
6 qui se doivent, justement, d'être résolus et pour  
7 lesquels on doit se trouver aussi des solutions  
8 durables.

9 On a aussi la sensibilisation du réseau  
10 québécois à la réalité des Premières Nations.  
11 Souvent, il y a une certaine ignorance qui existe,  
12 que ce soit au niveau de la structure de  
13 gouvernance qui existe dans les communautés,  
14 l'offre de service qui existe, de comment le  
15 système au niveau de gouvernance des Premières  
16 Nations est différent de ce qui existe au niveau  
17 des services ou de la prestation service dans le  
18 réseau québécois de la santé et des services  
19 sociaux. Donc c'est vraiment de pouvoir travailler  
20 sur des façons pour informer, pour éduquer, pour  
21 sensibiliser davantage la population. Travailleurs  
22 aussi qui travaillent au niveau des communautés, au  
23 sein des communautés, mais aussi lorsqu'on se  
24 déplace au niveau de l'appareil gouvernemental, au  
25 niveau des services, bien c'est de pouvoir,

1           justement, sensibiliser davantage les gens. Il  
2           faut aussi que les pratiques qui sont dans les  
3           services du réseau québécois de la santé et des  
4           services sociaux puissent être adaptées  
5           culturellement. Donc on doit avoir une grande  
6           sensibilité à savoir comment, justement, travailler  
7           et ça, ça commence déjà avec... lorsqu'on s'adresse  
8           ou qu'on travaille plus étroitement avec une  
9           communauté d'avoir à se connaître davantage, mais  
10          aussi de bâtir une relation en ce sens-là.

11                 L'accès au *continuum* de services. Et bien, il  
12          faut davantage favoriser la signature de protocole.  
13          Présentement, on a un projet sur lequel on mise qui  
14          est, justement, d'amener le réseau avec les  
15          communautés ou les communautés échangent avec  
16          leur... supposons leur CISSS ou leur CIUSSS pour  
17          développer des protocoles d'entente. Ce qu'on a  
18          présentement, c'est au niveau plus particulièrement  
19          des dépendances et aussi de... de la santé mentale.  
20          Donc, dans ce sens-là, on dit : si on est capable  
21          de développer des protocoles un peu plus larges  
22          avec plusieurs volets que ce soit en santé  
23          publique, au niveau de la santé, au niveau de la  
24          petite enfance, au niveau de l'intervention aussi  
25          clinique, et bien, je pense que tout le monde va

1           bénéficiaire des avantages que cela pourra apporter.  
2           On a aussi les intervenants qui doivent  
3           disposer des moyens concrets pour assurer que les  
4           personnes qui doivent accéder au réseau peuvent  
5           avoir aussi accès à des services spécialisés, que  
6           ce soit dans leur langue, que ce soit aussi adapté  
7           pour qu'elles puissent y accéder. Au niveau du  
8           soutien des intervenants, et bien, ce qu'on veut,  
9           c'est vraiment de... ce que je vous citerais en  
10          exemple, c'est la volonté des organisations de  
11          soutenir les Premières Nations au niveau,  
12          justement, de l'intervention. Souvent, ce qui est  
13          manquant, c'est que... Je pourrais vous donner un  
14          exemple, j'avais une discussion avec une personne  
15          qui travaille dans le milieu des itinérants à  
16          Montréal et on vient de, justement, lancer l'année  
17          dernière un rapport qui vient mettre en lumière  
18          l'itinérance voilée qui existe présentement dans  
19          les communautés aussi. Oui, il y a beaucoup  
20          d'itinérance qui est visible dans les grands  
21          centres, mais il y en a une qui est en train de  
22          prendre de l'ampleur dans les communautés et pour  
23          laquelle il va falloir porter une attention dans  
24          les années à venir. Donc l'intervenant me disait  
25          que souvent, ils ont des gens, ils reçoivent des

1 gens des Premières Nations, des Inuits, et ils sont  
2 prêts à les aider. Ils veulent mettre tout en  
3 oeuvre pour pouvoir, justement, adapter leurs  
4 interventions, mais leur méconnaissance de la façon  
5 de les aborder amène des fois certaines  
6 préoccupations, mais aussi certaines difficultés.  
7 Ils ont de par leur approche, qui n'est pas  
8 nécessairement adaptée ou qui ne sont pas formés  
9 pour pouvoir travailler avec la population qui est  
10 plus vulnérable au niveau des Premières Nations et  
11 des Inuits, et bien, souvent, on se retrouve avec  
12 une difficulté à faire une rétention pour les...  
13 pour pouvoir les encadrer, pour pouvoir mieux les  
14 desservir. Donc, ces organismes-là sont intéressés  
15 à travailler davantage à avoir plus, justement, de  
16 formations pour qu'ils puissent adapter davantage  
17 leurs interventions avec les populations des  
18 Premières Nations et des Inuits.

19 Au niveau du soutien en recherche et  
20 développement, on dit que souvent, on veut  
21 élaborer, justement, des priorités de recherche.  
22 Il y a quelques années, nous avons fait une étude  
23 pour pouvoir, justement, recenser les nombres de  
24 recherches ou le nombre de financements qui avaient  
25 été dédiés à la recherche pour faire avancer au

1           niveau de certains dossiers au niveau des Premières  
2 Nations et des Inuits. La conclusion de cette  
3 étude qu'on a faite, et bien, ce qu'on a vu, c'est  
4 qu'il y avait peu de financements qui étaient  
5 dédiés aux communautés non conventionnées pour  
6 pouvoir, justement, effectuer leurs propres  
7 recherches sur des dossiers ou sur des thématiques  
8 qui les... qui les tenaient plus à coeur et qui  
9 étaient plus préoccupantes pour eux au sein de leur  
10 communauté.

11           Donc, dans ce sens-là, c'est qu'on souhaite,  
12 justement, qu'il y aille une priorité qui soit mise  
13 que les chairs de recherche, les institutions de  
14 recherche soient plus, un petit peu, à l'affut des  
15 priorités qui sont existantes qui sont aussi issues  
16 de certaines communautés pour qu'elles puissent  
17 justement accéder à certains financements pour  
18 avoir des données, pour pouvoir aussi être en  
19 mesure de regarder leur état, l'avancement de leur  
20 état de santé aussi et se comparer à l'avancement,  
21 puis à l'amélioration de l'état de santé, en  
22 général, au Québec.

23           Au niveau des déterminants sociaux et de la  
24 santé, on vous en a parlé tout à l'heure, et bien,  
25 c'est d'agir sur tous les milieux. Donc, que ce

1           soit au niveau du milieu de vie, au niveau du  
2           logement, au niveau de l'éducation, de l'emploi, de  
3           la santé, des services sociaux, aussi au niveau de  
4           l'autonomie gouvernementale et économique. Il faut  
5           aussi ne pas... ne pas diminuer ce qu'on voit aussi  
6           comme discrimination et racisme qui peut toujours  
7           exister aujourd'hui. Donc c'est l'engagement au  
8           niveau des gouvernements pour, justement, s'engager  
9           à pouvoir développer des stratégies en  
10          collaboration avec les Premières Nations. Aussi  
11          des campagnes pour sensibiliser davantage la  
12          population et pour trouver des solutions aussi à ce  
13          phénomène-là qui est quand même toujours existant.

14                 Finalement, bien, c'est aussi de regarder  
15                 l'engagement au niveau des gouvernements, avec un  
16                 engagement plus formel pour la mise en oeuvre des  
17                 appels à l'action de la Commission de vérité et  
18                 réconciliation, puis aussi à l'application de la  
19                 Déclaration des Nations unies et des droits des  
20                 peuples autochtones.

21                 Je vais céder la parole à Richard pour la  
22                 série des recommandations qu'on aimerait formuler.

23                 -----

24

25

1 **M. RICHARD GRAY :**

2 Okay. Thank you Marjo. Marjolaine, earlier, asked  
3 me if I wanted to make some comments in relation to  
4 the organization and structure of Social Services  
5 in First Nations communities and how it operates  
6 between the feds and the provinces, and the impacts  
7 that it has in... on First Nations communities, as  
8 well as the Health and Social Services centers  
9 locally and First Nations communities, in terms of  
10 how they govern. And the difficulties we have in  
11 terms in living in that reality between the two  
12 jurisdictions, the federal and the provincial,  
13 section 91 of the Constitution and section 92, the  
14 division of powers between the feds and the  
15 provinces, and the impacts that has on First  
16 Nations in general.

17 In terms of how... briefly, how First Nations  
18 are financed, it's through these financial  
19 agreements we have with the federal government  
20 exclusively. One hundred per cent (100 %) of the  
21 funding comes from either Health Canada or  
22 Indigenous and Northern Affairs Canada. They may  
23 be merged into one ministry, based on the recent  
24 news we heard, in terms of the reorganization that  
25 happened at Indigenous and Northern Affairs Canada.



1 We'll see. Consultations are supposed to happen  
2 with First Nations in terms of the mandates these  
3 new ministries will have in their relations with  
4 First Nations, so hopefully that'll happen and  
5 First Nations will be involved.

6 Certainly it'll be easier dealing with one  
7 department rather than two; which is our current  
8 reality in terms of how we function in First  
9 Nations communities.

10 Regarding these financial agreements that  
11 First Nations communities get or sign the federal  
12 government, Marjolaine had mentioned earlier that,  
13 only in two thousand and nine (2009) and ten (2010)  
14 was there an opportunity for First Nations  
15 communities to start developing and implementing  
16 their preventative Social Services.

17 So you can try to imagine that since before  
18 two thousand and nine (2009) and ten (2010), there  
19 were no preventative Social Services in First  
20 Nations communities, and the only way to access  
21 services to the population were through protection  
22 services, meaning you had to go through a  
23 protection service door in order to get a service  
24 for your family that you needed; which is... which  
25 was totally wrong and shouldn't have happened.

1           And more recently, and two thousand and nine  
2           (2009) and ten (2010), at the same time, there was  
3           a complaint filed with the Canadian Human Rights  
4           Tribunal regarding discrimination of funding for  
5           First Nations and childhood family services  
6           agencies - that's what we call ourselves in First  
7           Nations communities - regarding discrimination by  
8           the federal government for funding services,  
9           equipment to what provinces would be getting.

10           And even if you look at that argument of  
11           discrimination of funding, yes, it was found that  
12           the federal government was discriminating, but if  
13           you look at where provinces are at today, in terms  
14           of how they've developed and how they've become  
15           organized, you're looking at provinces having this  
16           work done since the nineteen seventies (1970)s, so  
17           almost thirty (30), forty (40) years of provinces  
18           being able to develop their services, whereas First  
19           Nations have only started developing their  
20           preventative services since two thousand nine  
21           (2009), two thousand (2010).

22           So, there's a lot of expectations and a lot of  
23           challenges that First Nations are facing, if we're  
24           looking at having communities develop similar kind  
25           of preventative services, equivalent to, or similar

1 to what the provinces offer. And obviously we're  
2 not talking about the same amount of funding as  
3 well, because the Tribunal is supposed to provide  
4 further rulings on the lack of funding for First  
5 Nations communities.

6 We know that, two (2) years ago, the federal  
7 government, as a result of the Tribunal decision,  
8 announced extra funding, based on a five (5) years  
9 forecast, for First Nations communities, but the  
10 majority of these fundings... one hundred per cent  
11 (100 %) of these fundings, the year mark, will only  
12 become available in the latter years of the budget,  
13 nineteen ('19), twenty ('20), year twenty ('20),  
14 twenty-one (2021), which means that First Nations  
15 communities still have to... have to wait again for  
16 their funding to improve their services.

17 So it's not a pretty situation in terms of the  
18 circumstances of how child and family services  
19 agencies have to operate in First Nations  
20 communities.

21 The other thing I want to bring to your  
22 attention is, when you look at how community are  
23 organized, not all First Nations communities have  
24 taken over their protection services. I believe we  
25 have sixteen (16) CFS agencies we call, that have

1           agreements with... a bi-partite agreement they have  
2           with Quebec, via... formerly the Centre Jeunesse  
3           and now the CISSS, and these communities, once they  
4           sign these delegation agreements, can take on some  
5           of the responsibilities to offer protection  
6           services to the population.

7           So if you were fortunate enough to have take-  
8           over protection services for your community and you  
9           have a funding agreement with INAC, that allows you  
10          to hire resources... human resources to basically  
11          operate your services, you receive the funds to do  
12          that, and in two thousand and nine (2009) and ten  
13          (2010), you received what they call a prevention  
14          budget, for you to offer... finally offer  
15          prevention services to your population.

16          And there's another component in this funding  
17          agreement, called a budget for placement for First  
18          Nations children. So there's the operation's piece  
19          for both your prevention and you protection, you  
20          have a specific budget as a second piece for  
21          prevention services, and you have a third budget  
22          for placement. And it's all funded one hundred per  
23          cent (100 %) by the federal government with zero  
24          funding from the province.

25          So, since two thousand and nine (2009) and ten

1 (2010), most communities have been putting in place  
2 their prevention services. Some communities, who  
3 offer both protection and prevention services, have  
4 control of these services themselves in terms of  
5 how they govern them, based on the population  
6 needs, so they develop the services that their  
7 population requires; obviously, they place children  
8 in foster homes, credited foster homes, extended  
9 family, and sometimes provincial rehabilitation  
10 centers like group homes. And some of these group  
11 homes can be managed by First Nations communities  
12 as well, but mainly, they're given by permit from  
13 Quebec to operate these facilities.

14 And the monies that are available for  
15 placement are unlimited; meaning you could place  
16 all First Nations children and all the placement  
17 cost would have to be covered as per these mandates  
18 and financial authorities within these agreements.

19 Obviously, because we have high placement  
20 rates in First Nations communities, nobody likes to  
21 see First Nations children placed outside  
22 communities but, unfortunately, the realities that  
23 we live, sometimes children need protection and,  
24 unfortunately, we do have to place First Nations  
25 children, for their safety and their security. And

1           there's mobilisation efforts that are happening to  
2           try to prevent placement, that's why these  
3           prevention services I mentioned to you are really  
4           important, and they need all the support they can  
5           get, either through collaborating with their  
6           existing... protection services that they're  
7           offering.

8           And the other piece that I want to mention to  
9           you is that, if a community has not signed a  
10          protection agreement, it's the Centre Jeunesse that  
11          delivers the protection services to the community  
12          in question. But they... through discussions with  
13          Indigenous and Northern Affairs Canada, and the  
14          Centres Jeunesses, those monies for prevention were  
15          made available to those communities, to develop and  
16          implement their preventive services for their  
17          population.

18          But the collaboration between the preventative  
19          services and the existing protection services that  
20          are managed by the Centre Jeunesse, the  
21          relationship sometimes could be very contentious  
22          and stressful, because the roles and  
23          responsibilities of the line that says prevention  
24          services you're responsible for doing this, and  
25          protection services were responsible for doing

1           that. Sometimes it's not very clear. So that  
2           creates difficulties for both the community and the  
3           Centres Jeunesses who were offering protection  
4           services to the population. We're suggesting  
5           communities put in place protocols of  
6           understanding, as an action that would help them  
7           clearly define roles and responsibilities between  
8           each other, not only for the benefit of the  
9           community, but also for the agencies themselves in  
10          terms of knowing who's responsible for what.

11                 So it's a huge challenge in terms of  
12          supporting communities, in terms of their  
13          relationships with not only the federal government  
14          but also the provincial government. In terms of  
15          the financial agreements that... these delegation  
16          agreements that communities signed with Centre  
17          Jeunesse or they're now the CISSS. The communities  
18          are charged financial expenses for these delegation  
19          agreements that they signed with Centre Jeunesse,  
20          and there is no standard rate in terms of what  
21          communities are charged, it could be... it's based  
22          on negotiations that communities have with the  
23          Centre Jeunesse or CISSS in question - I almost  
24          said it en français, "en question".

25                 So that's a challenge for First Nations

1 communities as well. And a lot of First Nations  
2 communities often question themselves, because they  
3 know that, many times it's been raised that, when  
4 Quebec develops their budgets for their networks,  
5 either in Health or Social Services network or  
6 regime, First Nations populations are included in  
7 those budgets, but yet, when we talk about  
8 protection services, the Centres Jeunesses, through  
9 these agreements they have with First Nations  
10 communities, charge them fees for collaborating on  
11 these delegation agreement models, which raises  
12 some questions about equity and support for First  
13 Nations.

14 Is there a better way that Quebec can offer  
15 support to First Nations communities by not  
16 charging them anything for the support they're  
17 giving them, because they've received the finances  
18 already from the Quebec network? I don't know,  
19 it's a question I ask myself and I address here  
20 openly. So that's another complication we live in  
21 when it comes First Nations communities, when we  
22 deal with both the provincial and the federal  
23 government.

24 My Director General had mentioned as well the  
25 fact that, sometimes, when we deal with Quebec,



1           because of section 88 of the Indian Act, it's call  
2           "Laws of general application." If Quebec makes a  
3           law or a regulation that applies to First  
4           Nations... that applies to all Quebecers, often,  
5           First Nations communities, in terms of their  
6           programs, service and delivery, are impacted by  
7           those changes. And one... I can give you a couple  
8           of examples. One example is the recent agreements  
9           that the ministry had concluded with the unions  
10          that represent foster families.

11                 These associations, we called it "P.L.",  
12          Project Law 49" at that time, but it's basically  
13          the professionalization of foster families in the  
14          Quebec network, who received recognition as  
15          professional service providers, and now receive  
16          compensation. So, Quebec had passed a law allowing  
17          themselves to negotiate with these associations  
18          that were representing foster families, and the  
19          foster families now had recognition of professional  
20          service provision, and were compensated  
21          accordingly.

22                 Obviously, First Nations, we weren't included  
23          in those discussions, but Quebec proceeded anyways,  
24          and what resulted was that there was a lot of  
25          confusion in terms of... well, what about First

1 Nations foster families now? What happens to us?

2 We have two realities: one that's happening  
3 off reserve, with the professionalization of foster  
4 families, and many questions about, "well what  
5 about us and First Nations communities?"

6 And obviously, foster families were getting  
7 different compensation because of these contracts  
8 that were negotiated for providing services, so,  
9 this all happened in twenty... between ten...  
10 twenty ten (2010) and twenty, I think, fifteen  
11 (2015) is when it was concluded, these  
12 negotiations.

13 But, First Nations ourselves, when we inform  
14 government about... well - provincial government -  
15 what was happening, "well, what about us as First  
16 Nations?" It took us at least a four (4)-year  
17 period to work with both the federal government and  
18 provincial government to find a solution for First  
19 Nations foster families and communities. That's a  
20 long time. And we were talking tens of millions of  
21 dollars in terms of compensation, that was  
22 eventually provided to First Nations foster  
23 families, but that's an example of a concrete  
24 change in terms of make... Quebec making changes in  
25 their laws that have severe impacts on First

1 Nations.

2 So, when it comes to these laws and  
3 regulations, I think there has to be more thinking,  
4 on the part of Quebec, to make sure that First  
5 Nations interests are taken into consideration,  
6 because they could have huge impacts in terms of  
7 how First Nations are able to manage and govern  
8 their services locally in their First Nations  
9 communities.

10 The other example I can think of, off the top  
11 of my head, is the law where Quebec recognized  
12 certain reserve acts, by certain professions. And  
13 in the... they call it "P.L.-21", and in this  
14 project of law that was passed, certain occupations  
15 were recognized as occupations that had to become  
16 part of the Orders of Quebec. One example is  
17 section 32 delegate who does evaluations under the  
18 Youth Protection Act. That was a specific reserved  
19 act that this bill had touched, saying that, if  
20 workers wanted to do evaluations now within the  
21 CISSS or Centre Jeunesse, they had to be part of  
22 Orders, so when you look at First Nations  
23 communities, because of my colleague or my Director  
24 General had mentioned the lack of success for  
25 having professionals in First Nations communities,

1           because there's not a lot of enrolment and  
2           completion within university, we basically were...  
3           we were put on notice that, potentially we could  
4           have no workers in our communities be part of these  
5           Orders, because they didn't have B.S.W. degrees.

6           Now, through discussions and through... with  
7           the Orders and with the provincial government, we  
8           managed to get those workers who were currently  
9           working in the field to be grandfathered and  
10          included as part of the registry of these Orders.  
11          So, we temporarily put a band-aid on the  
12          solution... a band-aid solution on the problem, but  
13          in the long term, when we have... because we have  
14          high turnover in our First Nations child and family  
15          services agencies, we potentially could be looking  
16          to someone outside of our agencies, non-Native,  
17          that we would have to hire, because they have the  
18          education and they become part of the Orders, so,  
19          it really... we really questioned this kind of  
20          change in terms of... Quebec had made, because it  
21          affects our governance, because we're not able to  
22          hire our own members and we have to start thinking  
23          long term now, because we really have to look at  
24          our human resources we have now, within our  
25          agencies. And we have to start letting staff...

1           letting our youth know that, "look, in five (5)  
2           years you may have a job working in Social Services  
3           and protection", and we have to start thinking that  
4           way internally in our communities, because this law  
5           came into effect. So that's another example of how  
6           Quebec changes our laws, that has impacts on First  
7           Nations communities.

8                     Another... and what even makes it more  
9           difficult as well is that, when we... let's say for  
10          instance we want to hire a non-Native worker to  
11          work in our community to do, for example,  
12          evaluations and become part of the Order, because  
13          the person... let's say, for example, this person  
14          is English-speaking, because of Bill 101 and the  
15          language requirements, we may... we potentially  
16          could have a problem in terms of hiring this person  
17          in our community, because they're non-Native, and  
18          because they're not living in the First Nation  
19          community - because of the regulations the way  
20          they're structured - this person would have to  
21          learn French to be able to continue working in our  
22          community, I think after a three (3)-year period or  
23          something to that effect - I don't know the exact  
24          specificity of the number of years they're allowed  
25          to have before they have to try to pass the French

1 language exam - but if the person's coming to work  
2 in the First Nation community and will never work  
3 off the community, why are we subjecting these  
4 human resources, if the communities need these  
5 human resources to work in their community, to  
6 offer a service to the population. Here's another  
7 example of how laws impact and affect First Nations  
8 communities.

9 It's not a problem for First Nations  
10 themselves, this language requirement, because the  
11 policies from the Orders state that, if you're  
12 First Nations and you are practicing in an English-  
13 speaking community for instance, First Nations  
14 communities, you can become part of the Order but  
15 you don't have to pass the language exam. So  
16 you're exempt.

17 But if we have human resource problems in  
18 terms of recruiting, and we want to hire someone  
19 who speaks English, who has a BSW from outside the  
20 First Nations communities, if they don't speak  
21 French, it's a huge problem for us, and if they  
22 speak French it's not really a concern for us,  
23 because we want them to speak English because they  
24 have to offer services to our community.

25 So those are a couple of concrete examples in

1 terms of how Quebec, when they make changes to  
2 their laws, without considering First Nations  
3 communities and the impacts, the financial impacts  
4 it has on us, the administrative stresses it puts  
5 on us as well in terms of having to adapt, and the  
6 time and energy it takes to explain this to  
7 government saying, "look, this is what your change  
8 of law has caused and created."

9 So we're really hoping that before Quebec  
10 makes any changes to laws, policies that have  
11 touched First Nations in areas of Health and Social  
12 Services, they make real efforts to have a  
13 consultation with us to understand what the impacts  
14 of their laws are, or they make it very clear that  
15 these laws or changes don't apply to First Nations  
16 communities and we would be very happy with that  
17 too. But, I don't know if the political will is  
18 there to go that far.

19 In terms of impacts First Nations communities  
20 are having with regards to the poverty that my  
21 Director General had described, the reality that we  
22 live in First Nations communities, it creates a lot  
23 of stress and she talked about the social  
24 determinants of health that this has on First  
25 Nations populations in general.

1           And I just want to reiterate again that, you  
2           know, research has shown that, when communities are  
3           fairly well off and poverty is not a huge factor,  
4           the implication of protection services in those  
5           communities, that are fairly well off, is limited;  
6           almost little or not involvement.

7           But when you look at the research and it shows  
8           communities that has high level of poverty, the  
9           likelihood that protection services are there is  
10          really high, and usually it's accompanied by a lot  
11          of involvement of protection services in terms of  
12          placements, number of files opened, files that are  
13          made judicialized - I think is the word they call  
14          it - recurrent. It's not something that happens in  
15          communities that have... that are living... that  
16          are not experiencing too much poverty, but in those  
17          communities that experience a lot of poverty; which  
18          is the case in First Nations communities, in these  
19          areas that I talked to you about, the rates in  
20          terms of how it impacts First Nations versus non-  
21          First Nations, is staggering.

22          We did a recent research report, that we  
23          provided to you, Mr. Commissioner, that we produced  
24          with... in collaboration with the University of  
25          McGill and University of Montreal, that looked at



1 the trajectories of services, and did a comparative  
2 analysis of how the First Nations were faring in  
3 terms of protection services, both for on reserve  
4 and off reserve, and we did a comparative analysis  
5 with off... with non-First Nations off reserve.  
6 And I strongly encourage you, Mr. Commissioner, to  
7 take a good read of this report, because it gives  
8 you good insight into the areas that I talked to  
9 you about in terms of retained reports,  
10 substantiation, number of files that have been  
11 judicialized, ongoing services, out-of-home care,  
12 recurrence in youth criminal justice act  
13 involvement, and in all those areas that I just  
14 mentioned to you, First Nations are... the rate  
15 between First Nations impacts versus non-First  
16 Nations is tremendous in... just to give you an  
17 example, if you look at... on a rates per thousand,  
18 if we look at one thousand (1,000) First Nations  
19 children, versus one thousand (1,000) non-First  
20 Nations children, in terms of retained report,  
21 that's where someone calls protection services and  
22 say, "hey, I'm complaining about something",  
23 protection services goes and evaluates and says,  
24 "the facts are founded, we're keeping this case  
25 open", this is retained reports.

1           In terms of one thousand (1,000) First Nations  
2           versus one thousand (1,000) non-First Nations, you  
3           have a percentage... the First Nations are four  
4           point four (4.4) times greater to have retained  
5           reports than non-First Nations. That's pretty  
6           substantial.

7           If you look at out-of-home care, where kids  
8           are placed, again one thousand (1,000) First  
9           Nations versus one thousand (1,000) non-First  
10          Nations, you have... - I'll just have to put my  
11          glasses on here - seven point nine (7.9) times  
12          greater rates for First Nations versus non-First  
13          Nations, and it continues going like this along all  
14          of those areas that I had mentioned earlier.

15          So when we talk about what can Quebec do  
16          better or more, to help First Nations communities,  
17          we really have to have a good engagement by Quebec  
18          in terms of how we work with one another, how we  
19          collaborate with one another. We really have to  
20          look at why First Nations children are being...  
21          reports are being retained and why they're being  
22          placed, and it's often due to negligence. And  
23          negligence is related to poverty again.

24          So, by logic, if we can address the poverty  
25          problem in First Nations communities, we would have

1 a... we would address tremendously, I think, the  
2 issues related to children that are placed and  
3 youth protection involvement.

4 But, the mentality of the Quebec government is  
5 often, "First Nations, you're a federal problem,  
6 you're not our problem", and what I just described  
7 to you earlier, in fact, is that if we do want to  
8 have agreements with Quebec, we're charged on top  
9 of that by Quebec for these administrative  
10 bilateral agreements. So is there something better  
11 we can do there, to give First Nations communities  
12 at least more money, to be able to have more  
13 programs and services in place, in prevention, to  
14 help their community members better adapt and deal  
15 with the stresses they're currently dealing with?  
16 I think so.

17 I know as well, it's a subject that's a little  
18 off topic, but I know that, since Confederation,  
19 Quebec has benefited from being a province; Quebec  
20 generates tax revenues, Quebec generate... benefits  
21 from transfer payments from the feds, and Quebec  
22 benefits from resources that they extract from the  
23 environment.

24 First Nations communities have been confined  
25 to a territory, have been told, "you don't have

1 access to your traditional territories anymore, and  
2 if you do want to have access to your traditional  
3 territories, you have to negotiate comprehensive  
4 claims"; which requires both federal and provincial  
5 governments to sit down with First Nations  
6 communities, and these processes are long and  
7 complex, and take tens of years - some communities  
8 have been negotiating for twenty-five (25) years -  
9 and they have no opportunity to develop their  
10 economies, to get out of poverty.

11 So, when you see on one... from a First  
12 Nations perspective, on one hand, when you see  
13 Quebec extracting resources from Mother Earth, and  
14 benefiting from jobs be it in forestry, here in  
15 Val-d'Or, mining, etc., and First Nations were  
16 confined to a territory saying, "well, no, you  
17 can't do that, even though it's your traditional  
18 territory, you're stuck on this reserve, and the  
19 choice is, "if you don't like it, go off the  
20 community."

21 But because we face so much systemic racism  
22 and acceptance by non-First Nations, it's a  
23 challenge for us to do that, and we've been a  
24 people who lived, as nations, as communities,  
25 for... since time immemorial, and we want to be

1 with one another, so. We're really in a tough  
2 situation.

3 And I don't know how the federal government is  
4 going to manage with this, I don't... I just  
5 described to you a process that takes tens of  
6 years, twenty (20) years, thirty (30) years to  
7 negotiate calm claims, and it's... I don't see what  
8 other solution we have, to get out of poverty in  
9 First Nations communities.

10 Perhaps the Quebec government can obligate  
11 these companies that are extracting resources and  
12 force them to sign agreements with First Nations  
13 communities, to make sure that they at least have  
14 some benefits, or really negotiate substantial with  
15 First Nations, based on true reconciliation, so  
16 that First Nations can come out of poverty, like  
17 Quebec had benefitted from becoming part of  
18 Confederation. I don't know. These are just  
19 larger questions that we, as individuals, as First  
20 Nations, think about all the time, and can have  
21 impact on our daily lives.

22 So I'll leave it at that, Mr. Commissioner. I  
23 haven't read the recommendations yet, but I will do  
24 that. To get to that, so I can leave you with  
25 questions.

1           It's in section 7 of the report; and I hope I  
2           don't read too fast for my gentleman who's doing  
3           the translation.

4           So we make one recommendation, the first:

5           a) that the Quebec government implement  
6           recommendations resulting from the reports  
7           submitted to ministers Charlebois and Kelly, by the  
8           working group "Adapted Solutions for First Nations  
9           and Inuit Communities", to support Project Law 21  
10          implementation;

11          b) that the Quebec government recognize and  
12          support First Nations self-government in the  
13          implementation of their own governance systems;

14          c) that the government of Quebec recognize the  
15          significant impact that its laws of general  
16          application may have on living conditions of First  
17          Nations, regardless of their place of residence.

18          As a result, the Quebec government, in  
19          collaboration with First Nations, must develop  
20          permanent consultation mechanisms, that will ensure  
21          the involvement of First Nations in the development  
22          of legislation, regulations, policies and action  
23          plans, which concern them;

24          d) that the Quebec government support First  
25          Nations more effectively through funding

1 arrangements that enable them to develop their own  
2 programs and services in order to address the  
3 social determinants of health that we talked about  
4 earlier, while respecting the diversity and  
5 culture;

6 e) that the Quebec government take the  
7 necessary measures to support First Nations in the  
8 development of training and awareness campaigns  
9 dedicated to the population, as well as those who  
10 have to interact with First Nations in the course  
11 of their work or job.

12 That the Quebec government, in collaboration  
13 with First Nations, implement restorative justice  
14 measures, to avoid excessive litigation of certain  
15 behaviours that pose no serious risk to public  
16 safety.

17 And I want to commend you, Mr. Commissioner,  
18 for your recommendation that was announced recently  
19 to that effect.

20 That the Quebec... that the government of  
21 Quebec take the necessary actions to insure that  
22 the measures in its mental health action plan are  
23 accessible to First Nations communities, more  
24 specifically from a clinical perspective and with a  
25 view to building the capacity of First Nations

1           interveners;

2                   h) that the Quebec government, in  
3           collaboration with the federal government, support  
4           the creation of a regional mental health treatment  
5           center to support First Nations communities and  
6           organizations in the delivery of this services. Of  
7           their services;

8                   i) that the provincial and federal governments  
9           work together to fund the hiring of human resources  
10          dedicated to the prevention of violence and suicide  
11          within communities;

12                   j) that the Quebec government increase its  
13          efforts to support the implementation of the calls  
14          to action of the Truth and Reconciliation  
15          Commission.

16                   So, Mr. Commissioner, those are the  
17          recommendations we humbly submit before you. I  
18          thank you very much.

19   **LE COMMISSAIRE :**

20                   Thank you. Est-ce que vous avez quelque chose à  
21          ajouter? Non?

22   **M<sup>me</sup> MARJOLAINE SIOUI :**

23                   Merci.

24   **LE COMMISSAIRE :**

25                   Est-ce que vous avez des questions?



1 **M<sup>e</sup> EDITH-FARAH ELASSAL :**

2 Bien, pour ma part, ça va. Je n'aurai pas de  
3 question à vous poser. On a une série... Par  
4 contre, je veux préciser qu'on a une série de  
5 documents, publications qui ont été produites par  
6 la commission des personnes ici présentes, qui vont  
7 être très pertinentes à notre mandat. Donc nous  
8 les avons ici sous formats papier et électronique.  
9 Donc on va devoir les coter...

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Oui, je voudrais peut-être offrir à maître Lépine  
12 ou maître Boucher, si vous avez des questions  
13 avant.

14 **M<sup>e</sup> MARIE-PAULE BOUCHER :**

15 De mon côté, je n'ai pas de question, Monsieur...

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Pas de question. Maître Lépine?

18 **M<sup>e</sup> ÉRIC LÉPINE :**

19 Oui, j'en ai quelques brèves.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Bon. Et on pourra passer ensuite aux documents.

22 **M<sup>e</sup> ÉRIC LÉPINE :**

23 Q- Ma première question s'adresse à madame Sioui.  
24 Vous avez mentionné, Madame Sioui, le centre  
25 d'éducation, je ne suis pas certain de...

1 **M<sup>me</sup> MARJOLAINE SIOUI :**

2 R- Kiuna.

3 Q- J'aimerais que vous me l'épeliiez, s'il vous plaît.

4 R- K-I-U-N-A.

5 Q- Très bien. Pourriez-vous nous en dire un petit peu  
6 plus sur la création de cet... Je comprends que ça  
7 a un statut similaire à un cégep.

8 R- Oui.

9 Q- Pourriez-vous nous dire à quel moment ça a été  
10 créé; puis quel... de quelle façon ça a fonctionné;  
11 puis quels en sont les biens faits de cette... de  
12 ce centre d'éducation là?

13 R- Écoutez, c'est un dossier qui a été fait lors du  
14 forum socio-économique des Premières Nations  
15 inuites qui avait eu lieu à Mashteuiatsh, en deux  
16 mille six (2006). Donc c'est un des engagements  
17 des gouvernements provincial et fédéral, donc cette  
18 mesure-là... cette action-là émane de cet  
19 engagement-là. L'organisation qui avait été  
20 mandatée pour travailler sur ce dossier-là, c'est  
21 le Conseil en Éducation des Premières Nations.  
22 Donc ils sont situés à Wendake qui desservent, je  
23 crois que c'est vingt-deux (22) ou vingt-trois (23)  
24 communautés membres. Donc, le travail s'est fait  
25 en collaboration. Ça a quand même pris plusieurs

1           années avant que ça se concrétise, mais ils ont  
2           fêté leurs cinq (5) ans l'année dernière, donc ça  
3           va bien.

4           Pour tous les taux de réussite, je sais que le  
5           taux de réussite est très haut, très élevé. C'est  
6           aussi le programme de base au niveau des sciences  
7           humaines. Donc ce sont des jeunes de... de  
8           l'ensemble des communautés qui peuvent aller au  
9           Collège Kiuna. Les formations sont offertes dans  
10          les deux (2) langues, en français et en anglais.  
11          Ils sont soutenus aussi en termes de... avec des  
12          intervenants sur place. Une des grandes  
13          difficultés que la directrice générale du Conseil  
14          en Éducation des Premières Nations m'avait partagée  
15          – parce qu'elle m'avait interpellée – c'était le  
16          manque de ressources qu'ils avaient pour pouvoir  
17          offrir un soutien psychosocial aux étudiants.  
18          Donc, ce qu'on avait regardé pour voir quelles  
19          étaient les sources de financements qui pourraient  
20          peut-être servir à embaucher des ressources  
21          spécialisées pour offrir ce service-là aux  
22          étudiants.

23          La grande problématique qui s'est passée,  
24          c'est qu'étant donné que le Collège Kiuna est sur  
25          communauté, encore une fois, on arrivait avec la

1 fameuse... le problème au niveau des compétences,  
2 où est-ce que les gouvernements se lancent un peu  
3 la balle, malheureusement. Et on avait des  
4 étudiants, bon, qui se rendaient en communauté pour  
5 avoir justement leurs études et tout. Donc la  
6 communauté elle-même a un service... un soutien, un  
7 centre de santé et services sociaux.  
8 Malheureusement, les ressources qu'elle reçoit sont  
9 principalement pour offrir le service à leur  
10 population. Donc ils n'ont pas nécessairement les  
11 ressources nécessaires pour pouvoir étendre leurs  
12 services communautaires aux étudiants qui sont dans  
13 un collège qui est situé sur leur communauté.

14 Donc, il a fallu qu'ils fassent beaucoup de  
15 démarches entre le Québec et le fédéral pour  
16 essayer d'avoir, justement, un financement pour  
17 offrir. Je sais qu'ils ont temporairement résolu,  
18 mais c'est... c'est seulement pour vous dire, c'est  
19 une des difficultés, des fois, justement à cause  
20 des compétences, auxquelles on fait face. Les  
21 étudiants, bien sûr, quand ils sortent de leur  
22 communauté pour aller aux études, ont quand même  
23 aussi des liens très serrés parce qu'ils retournent  
24 en communauté, ils ont aussi leur famille. Donc on  
25 doit être capable de les encadrer et de leur

1 offrir, justement, ce type d'encadrement pour  
2 pouvoir, justement, contribuer à leur succès au  
3 niveau de leurs études, puis de terminer aussi  
4 leurs études.

5 Q- Cet... ce collège-là, il est financé entièrement  
6 par le gouvernement fédéral ou comment ça  
7 fonctionne?

8 R- Non, il y a une partie aussi avec le provincial,  
9 mais je ne voudrais pas trop m'embarquer...

10 Q- O.K.

11 R- ... dans les détails. Je pourrais vous mettre en  
12 contact avec...

13 Q- O.K.

14 R- ... le Collège Kiuna. Et aussi le Conseil en  
15 Éducation des Premières Nations qui sont... qui  
16 travaille en collaboration à ce dossier-là.

17 Q- Et on n'a pas une idée du taux de diplomation de ce  
18 collège-là par rapport à la statistique que vous  
19 nous avez donnée, là, par exemple pour les études  
20 secondaires qui étaient à quarante-neuf pour cent  
21 (49 %) ?

22 R- Je ne voudrais pas vous donner... Je sais qu'il  
23 est quand même élevé, mais je ne pourrais pas vous  
24 donner un chiffre exact.

25 Q- O.K.

1 R- Mais je pourrais l'obtenir assez rapidement.

2 Q- Puis je comprends que ce collège-là a été créé  
3 suite aux difficultés que pouvaient avoir les  
4 membres des Premières Nations à compléter leurs  
5 études collégiales. C'était un peu pour avoir un  
6 collège qui était plus adapté à leur besoin?

7 R- Oui. Oui, exactement.

8 Q- My other question is for Mr. Gray. I just want to  
9 have some information about the... you mentioned  
10 about prevention, protection and placement  
11 services?

12 **M. RICHARD GRAY :**

13 A- Yes.

14 Q- And I understood that some communities had their  
15 own and some others did not. Do we have any  
16 indication, in the province, how many communities  
17 have their own...

18 A- Okay.

19 Q- ... services?

20 A- I can furnish you a table that explains this real  
21 easy. You're looking, I think, at sixteen (16)  
22 Child & Family agencies that have financial  
23 agreements with Indigenous Affairs Canada, and a  
24 bipartite agreement with Quebec on the delegation  
25 piece.

1           I can tell you that there were... there is a  
2           Centre Jeunesse Abitibi-Témiscamingue that provides  
3           protection services for Kebaowek Timiskaming First  
4           Nation and Long Point, and there's a Centre... they  
5           provide services to Kitcisakik, Lac-Simon and  
6           Pikogan, okay? Then, there's another Centre  
7           Jeunesse Outaouais, that has... provides direct  
8           services to Barriere Lake, and a... finally it's a  
9           Centre Jeunesse... I forget the administrative...  
10          Oka I think, there's a... I don't know if that's  
11          the proper administrative name for that CISSS or  
12          Centre Jeunesse, but they have... they provide  
13          protection services directly to the communities.

14                So those are the three (3) Centres Jeunesses  
15                that I know of, that provide services... protection  
16                services to the First Nations populations.

17                The other First Nations communities excluding  
18                the... treaty communities, meaning the Inuit, Cree  
19                and Naskapi, excluding them, the rest of the First  
20                Nations communities have delegation agreements or  
21                funding agreements with INAC, to deliver protection  
22                and prevention services.

23                And the only community that I'm aware of that  
24                doesn't have... that doesn't receive any funding  
25                from INAC for their prevention services is

1 Barrier... the Algonquins of Barrier Lake. They're  
2 the only communities that don't receive any funding  
3 for prevention services. All the other  
4 communities, excluding the Cree, Inuit and Naskapi,  
5 have funding for prevention.

6 Q- So, I understood that mostly, all the communities  
7 took over control on these services and that are...  
8 and this was in the last few years?

9 A- Well, a lot of it started in the eighties (80s),  
10 like, one of the first communities to take over  
11 their protection services was Kahnawake.

12 Q- Um-hum.

13 A- Back in the days.

14 Q- Um-hum.

15 A- And many have... it's basically the Indigenous and  
16 Northern Affairs policy that allows First Nations  
17 communities to develop and implement their  
18 protection services according to a funding formula  
19 that exists.

20 Q- Um-hum. Very well. I don't have any other  
21 question.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Some thoughts?

24 **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

25 Oui...



- 1 **LE COMMISSAIRE :**  
2       Following...
- 3 **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL :**  
4       I'm good. I'm good.
- 5 **LE COMMISSAIRE :**  
6       ... questions by Me Lépine?
- 7 **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL :**  
8       I'm good. No. Thank you. I don't...
- 9 **LE COMMISSAIRE :**  
10      Non?
- 11 **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL :**  
12      ... have any questions.
- 13 **LE COMMISSAIRE :**  
14      Me Boucher? Same things? So I understand you want  
15      to quote some documents?
- 16 **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL :**  
17      Yes. Yes.
- 18 **LE COMMISSAIRE :**  
19      Okay.
- 20 **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL :**  
21      Yes, we do.
- 22 **LE COMMISSAIRE :**  
23      Alors vous voulez produire des documents? Allez-y.
- 24 **M<sup>e</sup> EDITH-FARAH ELASSAL :**  
25      Bien, on va commencer par... Ce sont tous,

1 évidemment, des documents de la Commission de la  
2 santé et des services sociaux des Premières Nations  
3 du Québec et du Labrador. Le premier, sous P-061,  
4 je crois, c'est le document de réflexion sur lequel  
5 se sont basés nos témoins pour la présentation  
6 aujourd'hui.

7 **- PIÈCE COTÉE P-061 -**

8 J'ai toute une liste de documents, comme j'ai  
9 dit au début, c'est des documents qui m'ont été  
10 remis ce matin sous format papier ou électronique.  
11 Donc, si on commence, la première étude serait :  
12 *Une gouvernance repensée et favorable à*  
13 *l'autodétermination*, publiée en juillet deux mille  
14 quinze (2015). Donc ça serait sur... sous P-062.

15 **- PIÈCE COTÉE P-062 -**

16 Ensuite, *Projet de gouvernance en santé et en*  
17 *services sociaux des Premières Nations du Québec,*  
18 *améliorer le bien-être par une meilleure*  
19 *gouvernance*, en deux mille quinze (2015), sous 063.

20 **- PIÈCE COTÉE P-063 -**

21 Le troisième document, mémoire, il s'agit d'un  
22 mémoire, en fait : *Racisme et discrimination envers*  
23 *les Premières Nations, portrait sommaire et*  
24 *recommandations*, produit en décembre deux mille  
25 treize (2013), sous 064.

1                                   - PIÈCE COTÉE P-064 -

2                           Un autre mémoire, donc : *Ressource*  
3                           *d'hébergement et de soins de longue durée*, produit  
4                           en deux mille quatorze (2014), sous 065.

5                                   - PIÈCE COTÉE P-065 -

6                           *Un portrait régional sur les besoins spéciaux*  
7                           *des enfants de 0 à 6 ans*, produit en septembre deux  
8                           mille huit (2008), sous 066.

9                                   - PIÈCE COTÉE P-066 -

10                           Est-ce que ça va bien? Je vais... je ne vais  
11                           pas trop vite, Madame la Greffière?

12   **LA GREFFIÈRE :**

13                           (Inaudible). Les titres, j'irai après vérifier  
14                           les...

15   **M<sup>e</sup> EDITH-FARAH ELASSAL :**

16                           Tout à fait, puis je pourrai vous donner la liste  
17                           qui m'a été remise ce matin.

18   **LA GREFFIÈRE :**

19                           Parfait. Oui.

20   **M<sup>e</sup> EDITH-FARAH ELASSAL :**

21                           Sous 067 : *Cadre du continuum du bien-être mental*  
22                           *des Premières Nations*. Il s'agit d'un rapport  
23                           sommaire, produit en janvier deux mille quinze  
24                           (2015).

25                                   - PIÈCE COTÉE P-067 -

1           068 : *Développement d'un modèle d'organisation*  
2           *des services en santé mentale chez les communautés,*  
3           publié en deux mille onze (2011).

4                           **- PIÈCE COTÉE P-068 -**

5           Puis enfin, une étude qui concerne la DPJ, là,  
6           qui s'appelle : *L'analyse des trajectoires des*  
7           *jeunes des Premières Nations qui sont assujettis à*  
8           *la Loi sur la protection de la jeunesse, qui*  
9           comporte trois (3) volets, puis on m'a informé  
10          également qu'un quatrième volet va être publié  
11          prochainement. Donc ça, c'est... cette analyse-là  
12          a été publiée en deux mille seize (2016), avec le  
13          quatrième volet qui s'en vient.

14                           **- PIÈCE COTÉE P-069 -**

15          Ensuite, un guide, sous 070 : *Guide pour les*  
16          *communautés qui souhaitent conclure une entente en*  
17          *vertu de l'article 37.5 de la Loi sur la protection*  
18          *de la jeunesse, publié en deux mille seize (2016).*

19                           **- PIÈCE COTÉE P-070 -**

20          Sous P-071 : *Rapport de recherches sur*  
21          *l'itinérance, publié en deux mille seize (2016).*

22                           **- PIÈCE COTÉE P-071 -**

23          En deux mille treize (2013), *Initiative en*  
24          *prévention du suicide chez les Premières Nations du*  
25          *Québec, analyse des décès par suicide pour la*

1           *période 2000-2011, donc on est à P-072 pour ce*  
2           *document.*

3   **- PIÈCE COTÉE P-072 -**

4                   *Portrait de la situation, le point de vue des*  
5           *acteurs terrain, initiative en prévention du*  
6           *suicide chez les Premières Nations du Québec,*  
7           *publié en mars deux mille onze (2011) par la*  
8           *Commission. Alors, P-073.*

9   **- PIÈCE COTÉE P-073 -**

10                   *Ensuite : Recommandations et éléments de*  
11           *réflexion dans le cadre de l'élaboration du plan*  
12           *d'action gouvernemental en matière de développement*  
13           *social du Québec, publié récemment en janvier deux*  
14           *mille dix-sept (2017), sous P-74.*

15   **- PIÈCE COTÉE P-074 -**

16                   *Ensuite, un rapport régional qui s'intitule :*  
17           *Processus de mobilisation sur les services à*  
18           *l'enfance et à la famille, aussi produit récemment,*  
19           *en juin deux mille dix-sept (2017), sous la cote*  
20           *P-075.*

21   **- PIÈCE COTÉE P-075 -**

22                   *Enfin, un document, en fait ça va être un*  
23           *engagement pour celui-là, c'est un rapport régional*  
24           *qui s'intitule : Processus de mobilisation sur*  
25           *l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.*



1 **M<sup>e</sup> EDITH-FARAH ELASSAL :**

2 D'accord.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Ça va aller mieux ensuite pour notre gestion  
5 documentaire.

6 **M<sup>e</sup> EDITH-FARAH ELASSAL :**

7 Tout à fait, puis...

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Ça va?

10 **M<sup>e</sup> EDITH-FARAH ELASSAL :**

11 ... puis je rajouterais aussi, dans les  
12 recommandations à la page 14 du document de  
13 réflexion, vous avez fait référence pour la  
14 première recommandation, au rapport qui a été  
15 présenté aux ministres Charlebois et Kelley. Donc  
16 je comprends que c'est un rapport pour le moment  
17 qui n'est pas public, mais que vous vous engagez à  
18 nous produire, là, une fois que le rapport aura été  
19 rendu public. Le rapport s'intitule : *Des*  
20 *solutions adaptées aux communautés des Premières*  
21 *Nations et des Inuits pour soutenir l'application*  
22 *du projet de loi 21.* Donc, ce serait l'engagement  
23 numéro 2.

24 **- ENGAGEMENT E-02 -**

25 Puis enfin, je voulais vérifier quelque chose

1           avec vous. Vous avez fait allusion, Mister Gray,  
2           dans votre présentation, au modèle d'initiative de  
3           la gouvernance... de gouvernance autochtone à  
4           travers le Canada, le partenariat avec l'Université  
5           McGill. Ce n'est pas dans la liste des... mais  
6           peut-être qu'on pourra en faire, si ça vous  
7           convient, là, un troisième engagement pour pouvoir  
8           bénéficier de ce qui est dit, là, dans cette  
9           recherche-là?

10       **M. RICHARD GRAY :**

11           O.K.

12       **M<sup>e</sup> EDITH-FARAH ELASSAL :**Donc ça serait engagement E-03,  
13       de nous transmettre le rapport qui s'intitule *Modèle et*  
14       *initiative de gouvernance autochtone à travers le*  
15       *Canada*, produit en collaboration avec l'Université  
16       McGill.

17                                   **- ENGAGEMENT E-03 -**

18           Donc ça fait le tour des documents et  
19           engagements que je voulais attirer à votre  
20           attention, Monsieur le Commissaire. Merci. Merci  
21           pour votre témoignage, les pistes de solutions, les  
22           recommandations proposées.

23       **LE COMMISSAIRE :**

24           Bon, est-ce que suite à tout ça, il y a des choses  
25           que vous auriez aimé ajouter? We already as



1                   Would you like to add something? No?

2 **M. RICHARD GRAY :**

3                   No.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5                   No? Okay.

6 **M<sup>me</sup> MARJOLAINE SIOUI :**

7                   Non, c'était juste peut-être pour terminer.

8                   T'sais, c'est plus au niveau, justement, quand on  
9                   parle... tout à l'heure, quand on parlait des soins  
10                  spécialisés, puis les exemples que monsieur Gray a  
11                  donnés tout à l'heure, c'est la même chose aussi,  
12                  on n'a pas tellement élaboré au niveau d'aller plus  
13                  précisément au niveau des soins de santé, mais  
14                  c'est un peu la même dynamique aussi.

15                 Présentement, une des grandes problématiques  
16                 que les communautés rencontrent, c'est que  
17                 lorsqu'on doit aller chercher à l'extérieur des  
18                 soins spécialisés comme, supposons, dans le cadre  
19                 d'une personne diabétique, elle doit revenir à la  
20                 maison par la suite lors d'une... suite à une  
21                 amputation, on va donner comme exemple. Et,  
22                 normalement, quand on a eu une amputation, on doit  
23                 avoir accès à un spécialiste au niveau comme de  
24                 l'ergothérapie pour faire un plan au niveau du  
25                 réaménagement de son... de son foyer, de sa maison.

1 Et ce que les communautés se heurtent présentement,  
2 c'est que les spécialistes sont... aussitôt qu'on  
3 sait que, justement, il y a comme une frontière à  
4 la communauté, c'est que le spécialiste ne se  
5 rendra pas sur communauté. Puis pourtant, ça fait  
6 partie des soins dans l'offre de service après le  
7 postopératoire. Donc il y a beaucoup de zones  
8 grises comme ça où est-ce que c'est un peu plus  
9 difficile au niveau des soins spécialisés  
10 présentement. Ce qu'on se donne toujours, quand on  
11 parle au niveau, justement, de l'accès aux  
12 services, à des soins équitables et aussi de  
13 qualités, on a... on évoque beaucoup, dernièrement  
14 aussi, ça vient avec le jugement du Tribunal  
15 canadien des droits de la personne au niveau du  
16 Principe de Jordan.

17 Et le Principe de Jordan, si je peux me  
18 permettre, c'est un jeune d'une Première Nation qui  
19 s'est retrouvé, justement, au niveau... sans  
20 service où il y a fallu qu'il demeure dans un  
21 hôpital lorsqu'il est décédé à l'hôpital avant de  
22 retourner dans son foyer, dans sa famille. Et le  
23 Principe de Jordan présentement, et ça faisait  
24 partie de l'entente au niveau du Tribunal, il y a  
25 plusieurs applications. On regarde présentement à

1           trouver, justement, bon, le premier payeur, pour  
2           dire : bon, aucune personne, dans ce cas-ci les  
3           enfants, ne devrait avoir à subir les conflits de  
4           compétence au niveau des juridictions.

5           Et au Québec, les chefs se sont quand même  
6           positionnés en adoptant une résolution en disant  
7           que ça ne devrait pas se limiter aux enfants, mais  
8           ça devrait pour être avec tout citoyen. Donc tout  
9           citoyen doit avoir un accès équitable à des  
10          services. Et malheureusement, présentement, on  
11          voit encore quand même beaucoup d'exemples à ce  
12          niveau-là. Donc, c'est vraiment dans une des  
13          recommandations de pouvoir vraiment trouver des  
14          solutions durables à ça. Puis on peut comprendre  
15          que des fois, même dans le réseau, on va avoir des  
16          listes surchargées au niveau des accès que ce soit  
17          pour des physiothérapeutes ou quoi ou quelque autre  
18          spécialiste. Mais en même temps, pendant ce  
19          temps-là, il y a des gens qui se retrouvent avec un  
20          vide de services et pour lesquels, bien, il peut y  
21          avoir des conséquences quand même assez graves. On  
22          a été témoin de gens qui sont retournés dans leur  
23          communauté qui avaient besoin de soins de dialyse  
24          et par la... tout ce que ça amène au niveau de  
25          leurs difficultés, mais aussi de s'adapter dans un

1 milieu qui... où ils n'ont pas grandi et ils  
2 veulent retourner en communauté. Donc ils prennent  
3 des décisions aussi graves que de retourner et de  
4 renoncer à leur traitement pour aller finir leurs  
5 jours dans leur communauté. Donc ce genre de  
6 situations là ne devrait pas exister. On devrait  
7 trouver, justement, puis mettre des efforts  
8 conjoints parce que, selon moi, c'est une  
9 responsabilité qui est partagée, qui devrait être  
10 partagée par tous et pour lesquelles les gens  
11 devraient, justement, avoir des soins, là,  
12 convenables pour leur état de santé. Donc, en  
13 terminant, bien, je vous remercie de nous avoir  
14 reçus aujourd'hui, ce fut un plaisir.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Alors, merci beaucoup d'avoir accepté de nous  
17 rendre visite; de venir nous exposer les  
18 préoccupations; les choses que vous vivez comme  
19 quotidien, en réalité; nous soumettre des  
20 recommandations, des appels à l'action; référer à  
21 des appels à l'action qui ont déjà été formulés  
22 dans le passé. Nous sommes très conscients que  
23 nous n'inventons pas la roue. Il y a déjà eu bien  
24 des choses qui ont été dites au fil des années,  
25 qu'il y a déjà eu d'autres commissions. Soyez

1            assurés qu'on en tient compte, qu'on apprécie qu'on  
2            nous rappelle ces choses-là, mais on a des groupes  
3            qui vont examiner ce qui a déjà été fait. Nos  
4            chercheurs, nos équipes de recherches, notre équipe  
5            juridique. J'apprécie beaucoup, je réalise qu'à  
6            mesure que les témoins défilent à la Commission,  
7            certains sujets reviennent. Je pense, entre  
8            autres, aux logements qui seraient une situation  
9            qui engendre d'autres problématiques. La formation,  
10           vous en avez parlé. Ça, j'en ai parlé lorsque nous  
11           avons repris les audiences le onze (11) septembre.  
12           Il est important – je vais me répéter peut-être –  
13           mais il est important que, pour avoir des bonnes  
14           relations, c'est quand même essentiel qu'on se  
15           connaisse au moins un petit peu. La  
16           méconnaissance, souvent, est à l'origine de très  
17           mauvaises perceptions, de préjugés, de problèmes  
18           qui en découlent. Évidemment, c'est à souhaiter  
19           que les réalités autochtones soient mieux connues.  
20           Des fois, il y a un paquet de choses comme ça que  
21           les gens viennent nous raconter. Alors, je vous  
22           remercie encore.

23    **M<sup>me</sup> MARJOLAINE SIOUI :**

24            Merci

25    **LE COMMISSAIRE :**

1           Puis si vous aviez d'autres sujets que vous  
2           considérez utile de nous soumettre, vous savez  
3           comment nous rejoindre. Nous avons les yeux, les  
4           oreilles, les bras, puis le coeur ouverts à écouter  
5           ce que vous avez à dire. Alors merci beaucoup.  
6           Est-ce que ça clôt pour aujourd'hui, Maître  
7           Elassal?

8   **M<sup>e</sup> EDITH-FARAH ELASSAL :**

9           Oui, tout à fait, Monsieur le Commissaire, on  
10          reprend demain matin à neuf heures trente  
11          (09 h 30).

12   **LE COMMISSAIRE :**

13          Neuf heures trente (09 h 30)?

14   **M<sup>e</sup> EDITH-FARAH ELASSAL :**

15          Oui.

16   **LE COMMISSAIRE :**

17          Très bien, alors bonne fin de journée.

18   **LA GREFFIÈRE :**

19          Veuillez vous lever. La Commission ajourne à  
20          demain vingt-deux (22) septembre, neuf heures  
21          trente (09 h 30).

22          (FIN DE LA TRANSCRIPTION)

23          -----

1

Nous soussignées, **Gabrielle Boyer** et **Ann Montpetit**,  
sténographe officiel et sténographe officielle  
bilingue, certifions que les pages qui précèdent  
sont et contiennent la transcription exacte et  
fidèle des notes recueillies au moyen de  
l'enregistrement mécanique, le tout hors de notre  
contrôle et au meilleur de la qualité dudit  
enregistrement, le tout conformément à la loi;

Et nous avons signé :



\_\_\_\_\_  
Gabrielle Boyer, s.o.



-----  
Ann Montpetit, s.o.b.